

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 novembre 2019

Objet : Adoption d'une convention relative à la publication des annales corrigées de concours et examens professionnels à passer avec plusieurs centres de gestion (ouvrages à paraître en 2019-2020)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 novembre deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 19 novembre 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.
Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL.

Avait donné procuration : Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Lamia KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Philippe SERIN, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHI.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Adoption d'une convention relative à la publication des annales corrigées de concours et examens professionnels à passer avec plusieurs centres de gestion (ouvrages à paraître en 2019-2020).

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 14,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2012.54 du 22 octobre 2012 attribuant la délégation de service public concernant l'édition de publications du Centre pour la période 2013-2017,

Vu la convention de délégation de service public en date du 19 novembre 2012 conclue avec la Direction de l'information légale et administrative pour l'édition de publications du Centre,

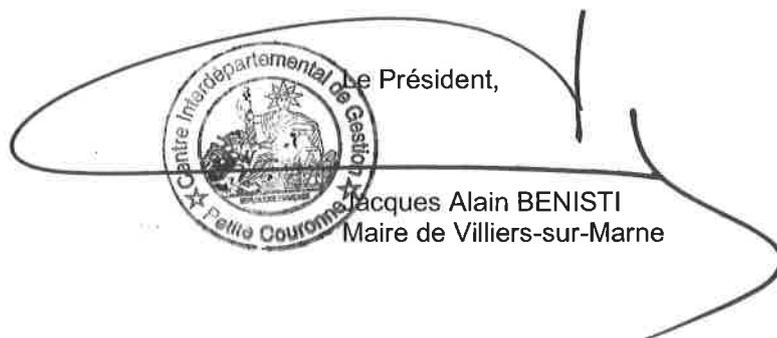
Vu la délibération n° 2017.35 du 25 septembre 2017 attribuant la concession de service public concernant l'édition de publications du Centre pour la période 2018-2022,

Considérant la nécessité d'une convention fixant les modalités de coopération entre centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et d'examens professionnels à paraître fin 2019 et en 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention ci-annexée, relative à la publication d'annales corrigées de concours et examens professionnels organisés par un ou plusieurs centres de gestion, à paraître fin 2019 et en 2020,

AUTORISE le Président à signer la convention.

Le Président,

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

